

M. FRASER: Et avec les pays dont vous parlez, avec celui surtout auquel vous songez, nos échanges commerciaux n'atteignent pas un chiffre suffisant pour motiver la présence d'un ambassadeur canadien auprès de ces gouvernements?

L'hon. M. PEARSON: J'estime qu'en l'occurrence l'envoi d'une petite mission diplomatique serait justifié. Nous verrons sans doute, avec le temps, que ces missions sont nécessaires, dans notre intérêt. Mais, étant donné la crise actuelle, nous croyons opportun, pour des motifs d'ordre financier, de remettre à plus tard notre expansion en ce domaine.

M. FRASER: Merci.

M. GOODE: Monsieur le président, pour ma propre gouverne et celle de quelques-uns de nos collègues, je vais vous demander un renseignement. Je constate que, ces jours derniers, le général Van Fleet, commandant des forces des Nations Unies en Corée, a fait des déclarations aux correspondants de presse sur le 38° parallèle, et l'hon. M. Pearson a été très explicite, dans ses propres déclarations à la Chambre, au sujet de la ligne de conduite adoptée relativement à ce pays. Voici ce que je veux savoir: le commandant des forces des Nations Unies en Corée fait-il rapport aux États membres de cet organisme—fait-il rapport directement aux États-Unis, ou directement aux Nations Unies, et comment, par exemple, les renseignements parviennent-ils des Nations Unies à vos propres bureaux?

L'hon. M. PEARSON: Monsieur le président, je crois pouvoir répondre à cette question. Le commandant en chef des Nations Unies, qui est maintenant le général Ridgway, et le commandant des troupes en campagne, sous les ordres du général Ridgway, qui est le général Van Fleet, font rapport au commandement unifié, qui a été établi par les Nations Unies à la suite d'une résolution du Conseil de sécurité. Ce commandement unifié groupe, de fait, les chefs d'état-major des États-Unis. Les rapports aux chefs d'état-major américains, c'est-à-dire au commandement unifié, sont transmis aux Nations Unies et aux membres des Nations Unies, en sorte que nous pouvons les parcourir et, si tel est notre désir, les commenter. Voilà l'une des voies qu'emprunte l'information en provenance du commandement unifié pour atteindre les gouvernements intéressés. En outre, les représentants de tous les gouvernements qui ont des forces en Corée,—et, présentement, ils sont, je crois, au nombre de dix-sept,—tiennent à Washington, des réunions périodiques avec les représentants du *Pentagon*,—c'est-à-dire le ministère de la Défense,—et du ministère des Affaires étrangères, et sont informés, tous les deux ou trois jours, de ce qui se passe en Corée. A ces séances, nous avons l'occasion d'exprimer nos vues sur tel ou tel aspect de la situation.

M. GOODE: Je puis donc conclure que le Canada fait partie de l'organisme chargé d'émettre des directives en ce qui a trait au conflit coréen; nous avons quelque intérêt, n'est-ce pas, monsieur le Ministre, à savoir d'où émanent les ordres définitifs donnés au généralissime des forces qui se battent en Corée?

L'hon. M. PEARSON: Ma foi, nous exerçons une certaine influence sur le programme général d'action, en tant que notre pays est un membre des Nations Unies ayant envoyé des troupes en Corée. Mais, naturellement, nous n'intervenons pas dans la conduite des opérations militaires.

M. QUELCH: Est-il exact que le généralissime des forces des Nations Unies ait actuellement l'autorité voulue pour déplacer ses troupes comme il l'entend sur le territoire coréen?

L'hon. M. PEARSON: Oui, ce pouvoir lui a été conféré par une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée l'automne dernier, alors que les forces se trouvaient pour la première fois en vue du 38° parallèle. Le com-